



FORMATION ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation

Titre professionnel
Concepteur développeur d'applications



SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	3
Le contrat de professionnalisation	4
L'alternance à la Wild	5
Pourquoi recruter un alternant	6
Le programme de formation	7
Le calendrier	8
Les avantages financiers pour l'employeur	9
Coût total pour l'employeur	10
Des questions ?	11



LE RÉSEAU EUROPÉEN DE LA WILD CODE SCHOOL

La Wild Code School est un **réseau de campus européens** qui propose des **formations numériques courtes** avec une pédagogie hybride. Notre objectif est de former des spécialistes du numériques capable de s'**adapter au monde d'aujourd'hui et de demain**.

Le réseau de la Wild Code School est important : les élèves et formateurs **échangent les meilleures pratiques et s'entraident**. Les Wilders font partie d'une vraie communauté, soudée et plurielle.

21
campus en Europe

4
domaines de formation :
développement web, data analyse,
blockchain et cybersécurité

> 2000
développeurs formés depuis 2014



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

A la Wild Code School, les contrats de professionnalisation sont réservés au 30 ans révolus et plus.



Forme et contenu du contrat

Le contrat de professionnalisation prend la forme d'un **CDD** correspondant aux **12 mois** de la période d'action de professionnalisation. (pas de possibilité d'aller au delà de 12 mois)
Le salarié en contrat de professionnalisation bénéficie des **mêmes droits et avantages** que les autres salariés.



Formation du bénéficiaire

La période de formation appelée "action de professionnalisation" est **un enseignement technique complété par des périodes de travail en entreprise.**



Rémunération de l'alternant

Au delà de 30 ans, la **rémunération minimale est basée sur le Smic.** (**1 539,42 € brut mensuel**).

L'ALTERNANCE À LA WILD

Objectif : préparer au titre professionnel de "Concepteur Développeur d'Applications"

Les alternants se préparent pour obtenir le titre professionnel RNCP de **Concepteur développeur d'applications** délivré par le Ministère du Travail, de niveau II, (niveau bac +3/4).

Accompagnement de l'alternant et de l'employeur

Tout au long de la période de professionnalisation, la Wild Code School accompagne aussi bien l'alternant que son employeur.

Modalités de suivi par le Campus manager :

- Réunions tuteurs: Présentation de l'école, du programme, rôle du tuteur
- Visite (ou visio) en entreprise après **6 mois**
- Envoi d'un **sondage de suivi mensuel**
- Echanges sur sollicitation de l'alternant et du tuteur

POURQUOI RECRUTER UN ALTERNANT ?

Miser sur l'alternance, c'est faire le choix d'un investissement humain et financier.

Faire face aux difficultés de recrutement

La période de professionnalisation vise à faciliter l'intégration progressive d'un nouveau salarié à l'entreprise.

Former un candidat adapté aux besoins de l'entreprise

Former un alternant permet à l'entreprise de l'accueillir progressivement afin d'obtenir un profil parfaitement adapté à ses besoins.

S'inscrire dans un écosystème vertueux

Recruter un alternant, c'est favoriser son retour ou son intégration au marché de l'emploi.

Bénéficier d'aides financières et exonérations fiscales

L'entreprise bénéficie d'**un ensemble d'aides et exonérations**.

Pourquoi recruter un Wilder ?

Nos Wilders s'inscrivent dans une démarche de reconversion professionnelle, avec **un projet réfléchi et construit : ils sont prêts à se donner à 200% !**

Ils tirent de leur passé professionnel des **compétences transversales** et de leur formation, des **compétences techniques solides** et des soft-skills particulièrement appréciables pour un employeur.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Notre **formation de développeur·se web avancé·e en 12 mois** en alternance est conçue pour compléter votre formation initiale et gagner en expérience et en networking avant d'intégrer pleinement le marché du travail, tout en étant rémunéré·e. Cette année de formation vous donnera accès au passage du titre "**Conceuteur·e développeur·se d'applications**", inscrit au titre RNCP (équivalent bac + 3/4).

Durant votre formation, vous développerez **4 blocs de compétences** : 3 dédiés aux compétences techniques et 1 dédié aux soft-skills.

1/ Développer une application web

- Mettre en place et utiliser des outils de gestion de projet **SCRUM**
- Développer le front-end avec **React**
- Développer le back-end avec **NodeJS**
- Appliquer les recommandations de **sécurité**

2/ Concevoir une architecture avancée

- Comprendre le typage statique avec **TypeScript**
- Apprendre les **design patterns** les plus répandus en entreprise (MVC, Observable)
- Développer une architecture **micro-services**
- Conception d'**application mobile** avec Flutter / **React Native**

3/ Déployer en continu

- Comprendre les enjeux des **pratiques Devops** en entreprise
- Appliquer le principe du **Test Driven Development**
- Maîtriser une solution d'**intégration continue**
- Utiliser **Docker**
- Déployer sur le **cloud**

4/ Consolider ses soft-skills

- Savoir vulgariser du code auprès d'une personne non technique
- Participer et contribuer à une communauté de développeurs.ses
- Créer un **portfolio professionnel**
- Développer sa présence en ligne
- Postuler à des offres d'emploi **de développeur·se**



LE CALENDRIER

4 séquences

Séquence 1 : 12/04 au 30/04

- Remise à niveau développement web full-stack

Séquence 2 : 03/05 au 26/11

- Concevoir une architecture avancée
- Déployer en contenu

Séquence 3 : 29/11 au 17/12

- Finalisation du projet et préparation au titre

Séquence 4 : 20/12/21 au 8/04/22

- Travail continu en entreprise

Possibilité de commencer le contrat en entreprise dès le 4 janvier 2021

Séquence 1

avril 2021						
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

septembre 2021						
1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

janvier 2022						
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
					31	

Séquence 2

mai 2021						
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
					31	

octobre 2021						
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février 2022						
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
	28					

Séquence 3

juin 2021						
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30			

novembre 2021						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

mars 2022						
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Séquence 4

décembre 2021						
1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

avril 2022						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende						
Formation en centre						
Formation en entreprise						
Weekends et jours fériés						

Nombre total d'heures en centre	434
Nombre total de jours en centre	62
Nombre d'heures en entreprise	1344
Nombre de jours en entreprise	192
Total heures	1778
Total jours	254

LES AVANTAGES FINANCIERS POUR L'EMPLOYEUR

Prise en charge du coût de formation par votre OPCO

Le coût horaire de la formation est fixé à **15,5€ de l'heure.** (6727€ au total).

Votre OPCO prend en charge partiellement ou entièrement ce coût.

Le coût de formation vous reviendra en moyenne à **2000€ échelonné sur 12 mois.**

Exonérations

- L'alternant n'est pas pris en compte dans **l'effectif social** de l'entreprise.
- **Réduction générale des cotisations patronales** (1)
- **Bonus Alternant** : exonération de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) pour les entreprises de + de 250 salariés dont au moins 5 % en contrat d'insertion professionnelle (2)
- **L'indemnité de fin de contrat** n'est **pas due** à l'issue d'un contrat de professionnalisation en CDD.

Aides

- Une aide de pôle emploi de **2000 € maximum** pour l'embauche d'un alternant de plus de **26 ans et** demandeur d'emploi (3)
- Une aide de **4 000 € maximum** pour les alternants reconnus **travailleurs handicapés** (4)

(1) : voir conditions auprès de l'URSSAF

(2) voir conditions sur www.service-public.fr

3) voir conditions sur pôle emploi

(4) voir conditions auprès de l'AGEFIPH

COÛT TOTAL POUR L'EMPLOYEUR

10 salariés maximum dans votre entreprise

COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Cotisations patronales résiduelles	Coût salarial annuel
	18 473 €	7 389 €/an	286 €/an	18 759 € Soit 1 563 €/mois
COÛT DE FORMATION POUR L'EMPLOYEUR				0€ à 2756€ ⁽⁴⁾
		TOTAL		18 759€ à 21 520€

Entre **10 à 20 salariés** dans votre entreprise

COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Cotisations patronales résiduelles	Coût salarial annuel
	18 473 €	7 389 €/an	934 €/an	19 407 € Soit 1 617 €/mois
COÛT DE FORMATION POUR L'EMPLOYEUR				0€ à 2756€ ⁽⁴⁾
		TOTAL		19 407€ à 22 163€

Plus de **20 salariés** dans votre entreprise

COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	Salaire brut annuel ⁽¹⁾	Exonération de cotisation sociale ⁽²⁾	Cotisations patronales résiduelles	Coût salarial annuel
	18 473 €	7 463 €/an	1 017 €/an	19 490 € Soit 1 624 €/mois
COÛT DE FORMATION POUR L'EMPLOYEUR				0€ à 2756€ ⁽⁴⁾
		TOTAL		19 490€ à 22 246€

(*)Un chiffre négatif signifie l'octroi d'un montant d'aides supérieur au coût salarial pour l'employeur

(1)Le salaire de référence est celui du minimum réglementaire. Des conventions collectives prévoient un revenu minimum de l'alternant plus élevé.

(2)Réduction générale des cotisations (ex réduction Fillon).

(3) Pour les entreprises de 250 salariés et plus, qui sont assujetties à la taxe d'apprentissage mentionnée à l'article L.6241-1 du code du travail, l'aide est versée si elles ne sont pas redevables de la contribution supplémentaire à l'apprentissage en application de l'article 1609 quinvisies du code général des impôts au 31 décembre 2021.

(4) En fonction de la prise en charge du coût de formation de votre OPCO

Rendez-vous sur www.alternance.emploi.gouv.fr, rubrique **Employeur** : le simulateur de calcul permet une simulation personnalisée

COMMENT METTRE EN PLACE L'ALTERNANCE ?



Vous avez trouvé votre alternant

L'entretien s'est bien passé et vous êtes sur la même longueur d'onde : it's a match ! **Contactez le campus manager avec qui vous êtes en contact afin de lui confirmer votre choix !**



Vous établissez le contrat de professionnalisation

Il faudra envoyer à votre OPCO **plusieurs documents administratifs** que nous vous fournirons :

- Cerfa
- Programme de formation
- Calendrier
- Convention de formation



Vous choisissez et désignez un tuteur

Le tuteur est choisi parmi les salariés de l'entreprise. Il doit être volontaire et avoir au moins **deux ans d'expérience professionnelle en tant que développeur·se web**. Il peut encadrer jusqu'à deux alternants au maximum.

La Wild Code School l'accompagnera dans sa mission.



Des questions ?

Des questions sur la formation, les financements,
les débouchés

CONTACTEZ-NOUS VIA
alternance@wildcodeschool.com

